

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

Étaient Présents : Mrs ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, BLOND Eric, LUGINBÜHL Fabrice, Mme DUCHÂTEL Valérie, Monsieur HAUDEBOURG Philippe.

Procuration : Mme GODIN Sandrine a donné procuration à Mr LEULLIER Christian
Mr HEVERAET Jacques a donné procuration à Mr BERNARDIN Joël

Monsieur BLOND Eric est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 16 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'Ordre du jour :

- *Décision Modificative n°1 au BP 2015 : Achat de matériel pour le Service Technique*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'ajout de cette délibération.

I – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DU SYNDICAT DES EAUX DE BEAUVAIS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire du rapport 2014, se déclare informé sur le prix et la qualité du service de l'eau dont la compétence appartient au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne.

II – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de ramassage des ordures ménagers est adopté à l'unanimité.

III- REMISE EN ETAT DE LA MARE DE LA RUE DU MANOIR

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société MCG Bâtiment sise à BOUVRESSE ayant pour objet le renforcement de la mare qui s'élève à 1 527.00 HT et 1 832.40€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte le devis de la société MCG Bâtiment mais décide qu'il faudra répartir sur les pierres existantes pour réaliser la semelle et la vidange. La vidange sera effectuée par l'Agent Communal.

IV- DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2015 : ACHATS DE MATERIELS SERVICE TECHNIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes, sur le BP2015, afin de pouvoir procéder à l'achat de matériel pour le Service Technique :

INVESTISSEMENT : Dépenses

21-2158-201501	+ 1 500.00€
21-21312-20141	- 1 500.00€

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Points sur les Travaux :

- Travaux d'entretien et de gravillonnage

Monsieur Le Maire présente aux membres les devis de la société ARTEMIS concernant les travaux d'entretien et de gravillonnage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte le devis de la société ARTEMIS.

- Assainissement et vidanges

Après un grand nombre de plaintes, les conseillers proposent que les factures de l'entreprise des travaux publics du Cardonnoy ne soient plus honorées car les prestations sont inachevées.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Maire d'adresser un courrier en recommandé à l'entreprise des travaux publics du Cardonnoy, pour la mise en demeure de la réalisation des travaux pour lesquels les Particuliers se plaignent.

L'école

Monsieur Le Maire annonce l'arrivée en septembre de Monsieur Szkudlarek, nouvel instituteur de la classe de CE1 qui ouvrira à la rentrée de Septembre 2015.

Monsieur Le maire confirme également le maintien des T.A.P le mardi et le vendredi 2 fois 1h30.

Le programme sera communiqué aux parents à la rentrée.

Matériel technique

Suite à l'acquisition du taille – haie par la commune, Monsieur le Maire propose aux conseillers de revendre l'ancien taille-haie ainsi que le tracteur tondeur.

Une annonce sera faite dans la Gazette de juillet à ce sujet.

Les voisins vigilants

Suite à la réunion du samedi 9 mai 2015, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le protocole précisant les modalités de mise en œuvre du dispositif « Participation citoyenne ».

Monsieur Le Maire ajoute que ce protocole sera envoyé au préfet avec la liste des personnes référent de la commune de Grémévillers.

DIVERS

Monsieur Le Maire annonce avoir reçu les arrêtés préfectoraux suivants :

- l'arrêté de Mr Emmanuel Bailly en vue d'étendre son établissement d'élevage bovin à Grémévillers.
 - l'arrêté autorisant la SCEA ELEVAGE BORGEO-MARTIN à augmenter les effectifs de son élevage porcin sur la commune de Loueuse
- la Gazette sera publiée vers le 13 juillet 2015 dans toute la commune, la nouveauté étant la présentation d'un entrepreneur habitant la Commune.

La séance est close à 22h50.